

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N°2017/AVR/071 | OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – RESERVE PARLEMENTAIRE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS SIS AVENUE DU MARECHAL FOCH – TRANCHE N°1 |
| Date du conseil municipal 10/04/2017 | |
| Date de la convocation 03/04/2017 | |
| Date de l'affichage 03/04/2017 | |

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 3 avril 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Michel VEUX, Alain VELLER, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÉ, Rachida MOUALI.

Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Samira BOUJIDI, représentée par Pascal HUE
- Danielle BOUDET, représentée par Anne-Maire OLAS
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Claude GODART
- Mehdi BENSALÉM, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES, représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Pascal D'HOKER, représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT, représentée par Serge SAUSSIÉ

Étaient absents :

- Didier MOREAU

Monsieur Claude GODART est nommé secrétaire de séance conformément à l'article 7041201-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
Nangis le 19/04/2017 à 12h12
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT la volonté de Monsieur le Sénateur-maire de Seine-et-Marne, Monsieur Michel BILLOUT, d'apporter son soutien à un projet d'investissement sur la commune de Nangis pour l'année 2017,

CONSIDERANT que la commune a pour projet, les travaux d'aménagement des trottoirs sis Avenue du Maréchal Foch – Tranche n°1,

CONSIDERANT la réserve parlementaire dont dispose Monsieur le sénateur-maire,

CONSIDERANT le devis fourni par une société,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimés (28),

ARTICLE 1 :

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à **184 000,00 € H.T.** soit un montant T.T.C. De 220 800,00 €.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagement des trottoirs sis Avenue du Maréchal Foch – Tranche n°1.

ARTICLE 3 :

SOLLICITE l'État, dans le cadre des crédits inscrits au programme de la mission « relations avec les collectivités territoriales pour les aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » au titre de la dotation parlementaire pour l'année 2017, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de **55 200,00 €**.

ARTICLE 4 :

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------|---------------------|
| Travaux d'aménagement des trottoirs sis Avenue du Maréchal Foch – tranche n°1 | 184 000,00 € | État (réserve parlementaire) | 55 200,00 € |
| | | Département – Contrat Intercommunal Développement (CID) | 73 600,00 € |
| Total H.T. | 184 000,00 € | Part communale | 92 000,00 € |
| TVA 20 % | 36 800 € | | |
| Total T.T.C. | 220 800,00 € | Total T.T.C. | 220 800,00 € |

ARTICLE 5 :

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2017, en section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170411-2017-AVR-071-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 11 avril 2017

Le Maire,

Michel BILLOU



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170411-2017-AVR-071-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017

